

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 2 septembre 2025, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, la conseillère Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Patrick Chamberland, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le conseiller Joël Brouillard est absent. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2025-09-155 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-156 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

Le conseiller Marco Paquet mentionne que le panneau touristique, présentant des informations et des activités de Saint-David, est désormais installé dans le parc Jonathan-Würtele. Les citoyens peuvent consulter les activités à venir en utilisant le code QR affiché sur le panneau à l'aide de leur téléphone cellulaire. Il ajoute que la tournée des Vêpres musicales a connu un bon succès et se terminera en septembre.

Le conseiller Gilles Hébert indique que les pompiers du Service de sécurité incendie ont dû se déplacer pour deux appels non fondés, liés à des systèmes d'alarme défectueux. Il conclut en expliquant que les pompiers débiteront des formations de maintien des compétences le 13 septembre prochain.

Le conseiller Patrick Chamberland mentionne que les travaux de rapiéçage sur divers rangs, ainsi que la réfection du chemin asphalté devant l'édifice municipal, sont en cours. Il souligne également que le ponton situé sur la rue Vue-du-Manoir sera réparé avant la fin septembre, à la suite de l'appel d'offres et de l'octroi du contrat.

La conseillère Linda Cournoyer indique que l'inauguration du terrain de soccer synthétique de l'école Mgr-Bruneault s'est tenue jeudi dernier et mentionne que les élèves de l'établissement sont très heureux de cet ajout.

Dépôt du rapport financier au 31 juillet 2025 qui affiche un solde à la caisse de 186 796,90 \$, des dépôts à terme au montant de 1 449 747,16 \$. Un ajustement, des chèques, un dépôt et des prélèvements en circulation pour un total de 6 024,97 \$, pour un solde aux livres de 1 630 519,19 \$. Le total des revenus de juillet se chiffre à 164 847,92 \$ et celui des dépenses à 198 225,47 \$.

Dépôt du registre de correspondance du mois d'août 2025 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 1 août au 28 août 2025.

Rapport des faits saillants du rapport financier 2024 présenté par M. le Maire.

2025-09-157 Paielement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 83 585,68 \$ et des comptes payés pour un montant de 70 817,47 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-158 Modification de la date de la séance ordinaire du conseil du mois d'octobre

Considérant que des élections municipales sont prévues le 2 novembre prochain;

Considérant qu'en vertu des dispositions réglementaires en vigueur, la dernière séance du conseil municipal précédant le scrutin doit se tenir au moins trente (30) jours avant ce dernier;

Considérant que la séance ordinaire initialement prévue le 7 octobre ne respecte pas ce délai minimal;

Considérant qu'il est essentiel d'assurer le bon déroulement du processus électoral et de respecter les exigences légales;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil approuve la modification du calendrier des séances 2025 du conseil municipal en remplaçant le 7 octobre par le 1^{er} octobre 2025;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-159 Embauche d'un employé pour le Centre récréatif

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement du Centre récréatif et de maintenir un service de qualité pour les usagers;

Considérant que des heures de travail sont actuellement disponibles et doivent être comblées pour répondre aux besoins opérationnels;

Considérant que l’embauche d’un employé temporaire saisonnier constitue la solution la plus appropriée pour répondre à cette situation;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce conseil approuve l’embauche de M. Bruno Jubelin à titre d’employé temporaire saisonnier, rétroactivement au 26 août 2025, selon le salaire horaire convenu lors de l’entrevue d’embauche.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

2025-09-160 Mandat pour les services juridiques de l’année 2026

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, à même la banque d’heures et au besoin, au service de consultation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 selon les termes de l’offre de service du 19 août 2025.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

2025-09-161 Offre de service pour contrôle animalier de la Société Protectrice des Animaux de Drummondville (SPAD)

Considérant que la municipalité de Saint-David souhaite assurer la protection et le bien-être des animaux sur son territoire;

Considérant que la Société Protectrice des Animaux de Drummondville (SPAD) offre des services spécialisés en matière de contrôle animalier et de protection des animaux;

Considérant que la municipalité désire renouveler son entente avec la SPAD pour une période de cinq (5) ans, soit de l’année 2026 à l’année 2030 inclusivement;

Considérant que la municipalité s’engage à verser à la SPAD, pour chaque année de la présente entente, une somme équivalente au taux de subvention par habitant identifié dans le tableau ci-dessous, calculée selon la population officielle de Saint-David établie annuellement par décret du gouvernement du Québec, en vigueur pour l’année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre:

Année 2026 : 5,10 \$ par habitant

Année 2027 : 5,75 \$ par habitant

Année 2028 : 6,00 \$ par habitant

Année 2029 : 6,25 \$ par habitant

Année 2030 : 6,50 \$ par habitant

Considérant que cette somme sera payable en quatre (4) versements égaux, le 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre de chaque année;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise le renouvellement de l’entente avec la Société Protectrice des Animaux de Drummondville pour les années 2026 à 2030, selon les modalités financières décrites ci-dessus plus les taxes applicables, et que les sommes soient versées conformément à l’échéancier prévu, à même le poste budgétaire 02-290-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-162 Résolution d'appui à la consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada

Considérant que, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada*;

Considérant que les objectifs et orientations qui structurons le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation et vise une mise en œuvre en 2026;

Considérant que les deux objectifs de Maisons Canada sont de *construire des logements abordables à grande échelle* et de *construire plus vite, mieux et plus intelligemment*;

Considérant qu'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

Considérant que la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec, affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1 %;

Considérant que l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région, ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élu(e)s locaux;

Considérant que toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

Considérant que ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

Que Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;

Que Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

Et que soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-163 Octroi du contrat pour la réhabilitation d'un (1) ponceau

Considérant que la Municipalité de Saint-David a procédé à un appel d'offres par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la restauration d'un (1) ponceau situé sur la rue Vue-du-Manoir;

Considérant que quatre entreprises ont répondu à cet appel d'offres :

- Fernand Gilbert Ltée.	133 247,66 \$
- Excavation Lafontaine	154 287,48 \$
- CGI environnement	163 734,75 \$
- CWW Réhabilitation	228 190,88 \$

Considérant que la soumission présentée par Fernand Gilbert Ltée est la plus basse conforme;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil octroie, au montant de 133 247,66 \$ incluant les taxes, le contrat pour la restauration de d'un (1) ponceau de la rue Vue-du-Manoir par chemisage à l'entreprise Fernand Gilbert Ltée et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-164 Mandat pour l'inspection d'un pont de béton sur le 2^e Rang

Considérant que le pont en béton armé situé sur le 2^e rang, au-dessus du ruisseau Brouillard, constitue une infrastructure essentielle à la circulation locale;

Considérant que des signes de détérioration ont été observés et qu'une évaluation technique approfondie est requise pour déterminer l'état structural du pont;

Considérant que la firme EXP Inc. propose de réaliser les services professionnels suivants :

Étape 1 : Inspection et relevé de dommages;

Étape 2 : Carottage et caractérisation du béton;

Étape 3 : Préparation d'un rapport d'expertise;

Considérant que le coût forfaitaire pour l'ensemble des services est de 35 200,00 \$, réparti comme suit :

Inspection et relevé de dommages : 12 900 \$;

Carottage et caractérisation du béton incluant rapport : 15 800 \$;

Préparation d'un rapport d'expertise : 6 500 \$;

Considérant que ces travaux sont nécessaires pour assurer la pérennité et la sécurité de l'ouvrage;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil octroi le mandat d'inspection à l'entreprise EXP Inc. pour la réalisation des travaux d'inspection et d'expertise du pont situé sur le 2^e rang, au-dessus du ruisseau Brouillard, pour un montant forfaitaire de 35 200 \$, plus les taxes applicables et applique cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-411.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DU
RÈGLEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 625-2025 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le conseiller Marco Paquet donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement sera présenté, pour adoption, concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Il profite également de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2025-09-165

Renouvellement d'adhésion à Espace MUNI

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise un montant de 50 \$ pour renouveler l'adhésion de la municipalité à Espace MUNI et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DU
RÈGLEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 626-2025 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement sera présenté, pour adoption, décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule.

Il profite également de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2025-09-166

Levée de la séance

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland, que la présente séance soit levée, à 20 h 30.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier